

Gouvernement des  
Territoires du Nord-Ouest

# Plan sur l'aire de répartition du caribou de Bathurst

(version provisoire)

Rapport « Ce que nous avons entendu »

**Juin 2019**

Ministère de l'Environnement  
et des Ressources naturelles



## **Mentions**

Les responsables du processus d'élaboration du Plan sur l'aire de répartition du caribou de Bathurst (PARCB) remercient les membres de la collectivité ainsi que les membres du groupe de travail qui ont généreusement contribué par leurs connaissances, leurs idées, leurs conseils et leur encouragement.

Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a financé le processus et parrainé le PARCB avec le soutien de Savoir polaire Canada.

## **Citation**

Le présent document doit être cité comme suit :

Plan sur l'aire de répartition du caribou de Bathurst (version provisoire) – « Ce que nous avons entendu ». Mai 2019.

## Table des matières

|       |  |    |
|-------|--|----|
| 1     | Résumé des commentaires .....  | 1  |
| 1.1   | Perspectives générales.....  | 1  |
| 1.2   | Portée du PARCB.....   | 1  |
| 1.3   | Aire visée par le PARCB .....  | 2  |
| 1.4   | Principes, buts et objectifs.....  | 2  |
| 1.5   | Analyses techniques.....   | 2  |
| 1.5.1 | Sources de savoir.....   | 3  |
| 1.5.2 | Preuves scientifiques .....  | 3  |
| 1.5.3 | Sensibilité de l'aire de répartition saisonnière.....                                | 3  |
| 1.5.4 | Modélisation.....  | 4  |
| 1.5.5 | Zone d'influence.....  | 4  |
| 1.5.6 | Territoire d'habitation.....   | 5  |
| 1.5.7 | Zones d'évaluation de l'aire de répartition .....                                    | 6  |
| 1.6   | Outils et approches en matière de gestion à l'échelle de l'aire de répartition ..... | 6  |
| 1.6.1 | Cadre de gestion des perturbations cumulatives du territoire .....                   | 6  |
| 1.6.2 | Programmes des gardiens .....  | 6  |
| 1.6.3 | Aires de conservation .....  | 7  |
| 1.6.4 | Mesures mobiles de conservation du caribou.....                                      | 7  |
| 1.6.5 | Gestion et planification des routes .....  | 8  |
| 1.6.6 | Mesures de compensation et d'atténuation compensatoires.....                         | 8  |
| 1.6.7 | Jalonnement en ligne.....  | 8  |
| 1.6.8 | Gestion de l'accès.....  | 9  |
| 1.6.9 | Gestion des feux de forêt et des matériaux combustibles .....                        | 9  |
| 1.7   | Recherche, surveillance et gestion adaptative.....                                   | 9  |
| 1.8   | Mise en œuvre .....  | 10 |
| 2     | Grandes orientations formulées par le groupe de travail.....                         | 10 |
| 3     | Prochaines étapes.....   | 11 |

## 1 Résumé des commentaires

En janvier 2018, le groupe de travail du Plan sur l'aire de répartition du caribou de Bathurst (PARCB) (ci-après « le groupe de travail ») a publié la version provisoire du PARCB. Le plan provisoire proposait des outils et des méthodes de gestion de nature générale pour contrer les effets cumulatifs qu'a la perturbation des sols sur la harde de Bathurst. L'élaboration du plan s'est échelonnée sur plusieurs années sous la gouverne du groupe de travail, lequel a été éclairé par une série d'ateliers sur les connaissances techniques et traditionnelles ainsi que par une première série d'échanges avec le public. Une deuxième série d'échanges sur le plan provisoire sur l'aire de répartition a eu lieu de janvier à avril 2018. Avec le soutien des membres du groupe de travail, le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN) a organisé des séances de sollicitation du public dans des collectivités se trouvant dans l'aire de répartition (aux Territoires du Nord-Ouest, dans le nord de la Saskatchewan et au Nunavut) et a rencontré 28 groupes et organismes pour examiner le plan provisoire sur l'aire de répartition.

Le présent document résume les commentaires reçus au cours de la période d'échange avec le public et montre comment ils ont été pris en considération dans l'élaboration de la version définitive du PARCB. Les perspectives générales et les commentaires précis, classés par grands thèmes, sont résumés et décrits ci-après. En plus des échanges qui ont eu lieu au cours des séances d'échange avec le public, une personne et 17 organismes représentant les gouvernements et organismes autochtones (GOA), les conseils de cogestion, l'industrie et les organismes non gouvernementaux concernés ont également déposé un mémoire.

### 1.1 Perspectives générales

En général, les commentaires reçus concernant le plan provisoire sur l'aire de répartition portaient sur les répercussions que pouvait avoir ce plan sur les valeurs économiques, écologiques et sociales ou spirituelles des TNO. Certains ont estimé que le plan provisoire sur l'aire de répartition n'était pas assez restrictif étant donné les difficultés éprouvées par les peuples autochtones, qui sont incapables de maintenir leur relation fondamentale avec le caribou et l'état actuel de la harde. D'autres ont déclaré que le plan était trop restrictif et pouvait avoir des conséquences imprévues sur le développement économique. Le PARCB tente de trouver un équilibre et un terrain d'entente entre les multiples intérêts et valeurs.

### 1.2 Portée du PARCB

Le PARCB a pour but de gérer les perturbations d'origine anthropique et naturelle (principalement les incendies de forêt) observées dans l'aire de répartition du caribou de Bathurst et leurs effets sur le caribou et son habitat. Certains commentaires indiquent que la première partie du PARCB doit établir plus clairement le contexte de la gestion globale de la harde et la contribution relative des recommandations présentées dans le Plan compte tenu des autres processus et interventions de gestion pouvant être mis en œuvre. En outre, on suggère que les recommandations du PARCB soient liées au statut de la harde (c.-à-d. effectif et tendance démographique). Certains participants à l'échange ont demandé que toutes les mentions concernant les prélèvements soient supprimées du PARCB, car cette question est traitée dans d'autres processus. Enfin, il a été mentionné que les

renvois au Plan provisoire d'aménagement du Nunavut de 2016 n'étaient peut-être pas appropriés compte tenu du retard pris dans ce processus.

Après examen de ces commentaires, on a procédé à la révision de la première partie, puis un nouvel encadré a été ajouté pour mieux illustrer les liens avec les processus globaux de gestion de la harde ainsi que l'état de celle-ci et les tendances qu'elle affiche. Les chiffres figurant dans le PARCB ont également été ajustés pour mieux tenir compte de la nature provisoire du Plan d'aménagement du Nunavut.

### **1.3 Aire visée par le PARCB**

L'un des commentaires indiquait que les limites actuelles du Plan n'incluaient pas toutes les zones d'occurrence connues de la harde et que les limites pourraient être difficiles à ajuster si l'utilisation de l'aire de répartition par la harde venait à changer. Or, même si l'aire de répartition du caribou de Bathurst est en constante évolution, il est important que l'aire dans laquelle le Plan sera mis en œuvre soit bien définie.

Le PARCB s'appuie sur des limites qui intègrent l'aire de chevauchement établie d'après le savoir traditionnel et l'aire de répartition annuelle de la harde de caribous de Bathurst établie à l'aide de femelles ayant fait l'objet d'une télésurveillance de 1996 à 2014, puis légèrement modifiée pour tenir compte des observations récentes. Cette délimitation fait en sorte que le Plan permet de suivre le rétablissement et la croissance de la harde par rapport à son état actuel. Le Plan doit faire l'objet d'un examen tous les cinq ans et, à ce moment-là, des propositions visant à modifier les limites du Plan pourront être prises en considération.

### **1.4 Principes, buts et objectifs**

Le PARCB a été élaboré en fonction des quatre principes suivants :

- respecter le caribou;
- réunir les connaissances traditionnelles, locales et scientifiques;
- mettre en œuvre des mesures de garde, d'intendance et de gestion pour prendre soin du caribou;
- atteindre un équilibre.

Des participants ont suggéré l'ajout de principes sur le respect du caribou et d'un autre principe pour les non-Autochtones au sujet de l'éducation relative aux relations traditionnelles que les peuples autochtones entretiennent avec le caribou. Un participant a pour sa part souligné que les non-Autochtones pouvaient aussi entretenir une relation étroite avec le caribou. D'autres participants ont reconnu que le PARCB respecte généralement l'intention des principes, mais que davantage de travail pourrait être fait. Bien qu'aucun principe supplémentaire n'ait été ajouté, les quatre principes figurant dans le PARCB ont été révisés en fonction de ces considérations.

### **1.5 Analyses techniques**

Les responsables de l'établissement du PARCB ont tenu compte du savoir traditionnel et de sources scientifiques dans le cadre de leurs travaux techniques et de l'élaboration d'approches de gestion.

Les commentaires reçus sur les analyses techniques sont présentés ci-après dans les sections suivantes.

- Sources de savoir
- Preuves scientifiques
- Sensibilité de l'aire de répartition saisonnière
- Modélisation
- Zone d'influence
- Territoire d'habitation
- Zones d'évaluation de l'aire de répartition

### **1.5.1 Sources de savoir**

L'un des quatre principes fondamentaux du PARCB consiste à rassembler et à utiliser les multiples sources de savoir qui alimentent notre compréhension collective et nos décisions concernant le caribou, son habitat et les divers facteurs qui affectent l'espèce, les autres espèces sauvages et le territoire. Un participant a souligné l'importance d'utiliser le savoir traditionnel et les connaissances scientifiques pour tester l'exactitude et la cohérence des informations utilisées pour élaborer le PARCB. Le Plan reconnaît et souligne la nécessité de prioriser et de mener des recherches en collaboration (fondées sur le savoir traditionnel et les connaissances scientifiques) afin de combler les principales lacunes en matière de connaissances concernant les conséquences de la perturbation du territoire et du caribou.

### **1.5.2 Preuves scientifiques**

De nombreux participants ont souligné que la cause du déclin du nombre de caribous n'était pas entièrement comprise et qu'en l'absence de connaissances suffisantes, nous ne pouvons pas prendre des mesures pour aider la harde à se rétablir. Des participants ont demandé que plus de recherches soient effectuées sur ce sujet.

Bien qu'il soit admis que les facteurs environnementaux exercent de nombreuses interactions complexes et cumulatives sur les populations de caribou, les analyses entreprises dans le cadre du processus d'établissement du PARCB semblent indiquer que les effets supplémentaires de la perturbation du territoire sont importants, en particulier lorsque le nombre de caribous est faible et qu'il affiche une tendance à la baisse, comme c'est le cas ces dernières années. Le PARCB se veut un complément aux mesures déjà prises, comme l'interdiction des prélèvements aux TNO, des prélèvements totaux autorisés de 30 mâles au Nunavut et des considérations relatives à la gestion des prédateurs. Le PARCB reconnaît et souligne la nécessité de prioriser et de mener des recherches en collaboration (savoir traditionnel et connaissances scientifiques) afin de combler les principales lacunes en matière de connaissances concernant les effets de la perturbation de la terre et du caribou.

### **1.5.3 Sensibilité de l'aire de répartition saisonnière**

Le rapport d'évaluation et d'information technique sur l'aire de répartition du caribou définit les zones importantes comme étant les parties de l'aire de répartition annuelle qui ont été utilisées le plus fréquemment par le caribou et où le caribou et son aire de répartition ont une sensibilité plus élevée (c.-à-d. tolérance plus faible) aux perturbations. Cette approche va dans le même sens que

des processus similaires entrepris par le Conseil de gestion des caribous de Beverly et de Qamanirjuaq et le Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine.

Certains participants ont suggéré d'établir une cartographie plus détaillée de la végétation afin de caractériser la qualité, l'utilisation et la sensibilité de l'habitat et des changements qui pourraient survenir au fil du temps. En outre, des participants ont indiqué qu'il faudrait peut-être réévaluer les classements de sensibilité utilisés pour ajuster les seuils.

Au moment de l'évaluation, le changement de catégorie de sensibilité appliquée à l'automne (de faible à modérée) a entraîné une modification des zones de sensibilité pondérée au sein d'une zone d'évaluation de l'aire de répartition (ZEAR). Cependant, cela n'a eu que peu d'effet sur les valeurs de référence de la perturbation totale dans la ZEAR1 (c'est-à-dire une différence nette de 1 000 km<sup>2</sup>) et aucun effet sur les valeurs de référence variables dans les ZEAR3 et ZEAR5.

Le PARCB souligne qu'il est important de faire de l'identification des habitats d'importance une priorité de recherche.

#### **1.5.4 Modélisation**

Pour mieux comprendre le système du caribou, le groupe de travail a, pendant ses travaux d'élaboration du Plan, utilisé un modèle informatique mis au point par le Réseau circumpolaire de surveillance et d'évaluation du caribou (CircumArctic Rangifer Monitoring and Assessment, ou CARMA) pour examiner les liens existant entre la perturbation de l'habitat, l'utilisation du territoire et la population de caribous en fonction de scénarios d'utilisation future. De nombreux commentaires ont laissé sous-entendre que le modèle n'était pas approprié, comportait trop d'incertitudes et d'hypothèses et n'a pas été validé ni testé.

Le modèle CARMA a été utilisé comme outil pour explorer et comprendre les effets relatifs de différentes perturbations naturelles et anthropiques susceptibles d'avoir une incidence sur la santé de la population de caribous de Bathurst. Le modèle CARMA n'a pas été utilisé pour estimer ou déterminer les seuils d'intervention face aux perturbations dans le PARCB.

Le Plan recommande que l'on exécute d'autres recherches pour évaluer la relation qui pourrait exister entre les perturbations anthropiques et le caribou, lesquelles ont été définies au moyen d'analyses de scénarios avec le modèle intégré CARMA. Les principaux postulats de l'hypothèse sur les perturbations, y compris les répercussions sur le comportement et les conséquences énergétiques pour le caribou à l'échelle des individus, des groupes et des populations, devraient être évalués plus en profondeur à l'aide d'études sur le terrain et de modèles de simulation.

#### **1.5.5 Zone d'influence**

Les perturbations anthropiques (aménagements) sur l'aire de répartition du caribou de Bathurst entraînent la perte directe d'habitats (p. ex. routes, zones habitées, sites d'exploration et mines en exploitation). Or, outre son empreinte directe, chaque aménagement a une zone d'influence qui l'entoure et que le caribou évitera. Les participants à l'échange avec le public ont indiqué qu'il faudrait parler davantage de l'incertitude associée aux zones d'influence, de leur mesurabilité et de

leur variabilité, et de déterminer si leur effet est d'une ampleur comparable ou non. De plus, on a demandé d'indiquer la zone de perturbation directe, c'est-à-dire l'empreinte directe de l'aménagement, séparément de la zone de perturbation totale, qui inclut zone d'influence.

Les hypothèses et la justification des zones d'influence utilisées pour la cartographie des perturbations anthropiques sont présentées dans le rapport d'évaluation de l'aire de répartition et d'information technique du PARCB. Elles s'appuient sur des publications et sur les récents rapports d'évaluation environnementale présentés à l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie et à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions. La superficie couverte par l'empreinte directe des aménagements a été ajoutée au PARCB. De plus, les seuils d'intervention du cadre relatif aux perturbations cumulatives du territoire (CGPCT) sont indiqués en tant que superficie de l'empreinte directe ainsi qu'en tant que superficie des perturbations totale.

Le PARCB reconnaît la nécessité de combler les principales lacunes dans les connaissances, et la zone d'influence est considérée comme un sujet de recherche prioritaire. Le Plan précise que les valeurs des zones d'influence doivent être revues et mises à jour régulièrement en fonction des meilleures informations disponibles.

#### **1.5.6 Territoire d'habitation**

Les participants avaient des opinions divergentes quant à l'utilité du concept de territoire d'habitation pour l'établissement du PARCB. Un participant a indiqué qu'il trouvait cela très utile, tandis qu'un autre s'est dit d'avis qu'il ne faudrait pas l'utiliser, car ce concept n'avait pas été testé. D'autres ont indiqué que la détermination du territoire d'habitation sur une période différente pourrait être plus appropriée (5 à 6 ans au lieu de 3 ans – données les plus récentes de la télésurveillance) et que les données de la télésurveillance de l'époque où la harde était plus importante pourraient représenter une approche plus prudente.

Il est important de définir le territoire d'habitation pour établir une aire d'occupation principale priorisée dans le PARCB, ce qui permet d'améliorer les mesures d'atténuation et la gestion de l'aire de répartition. Au moment d'établir un plan pour une aire de répartition, il est important de connaître les secteurs occupés par la harde, notamment le territoire d'habitation, qui représente son aire d'occupation principale. En 2017, la Table ronde autochtone du caribou de la péninsule d'Ungava (TRACPU) a recommandé que le territoire d'habitation soit considéré comme une aire de grande valeur pour la conservation. En tant que première étape dans la détermination de l'habitat essentiel, la TRACPU avait alors choisi la « maison du caribou » (Caribou House) – secteur connu depuis longtemps comme étant le refuge du caribou de la rivière George en période d'extrême rareté – en tant que concept central de tout exercice de planification de l'utilisation du territoire.

Le concept, les détails techniques et la justification de la détermination du territoire d'habitation sont présentés dans le rapport d'évaluation de l'aire de répartition et d'information technique du PARCB. Le Plan recommande que les données de télésurveillance des caribous soient examinées afin que l'on puisse évaluer l'occupation annuelle de l'aire de répartition et évaluer et mettre à jour le territoire d'habitation initialement défini dans les cinq ans suivant la mise en œuvre du PARCB.

### **1.5.7 Zones d'évaluation de l'aire de répartition**

Le PARCB propose cinq zones d'évaluation de l'aire de répartition (ZEAR) en tant qu'unités spatiales pour évaluer, suivre et gérer les perturbations survenant dans l'aire de répartition du caribou de Bathurst. Les participants ont remis en question la justification donnée pour l'établissement des limites. On a établi les ZEAR en tenant compte des secteurs occupés par le caribou de Bathurst dans son aire de répartition, des conditions observées dans l'habitat, du niveau de perturbation de l'habitat, des profils d'utilisation du territoire par l'homme et des limites administratives.

## **1.6 Outils et approches en matière de gestion à l'échelle de l'aire de répartition**

### **1.6.1 Cadre de gestion des perturbations cumulatives du territoire**

Les commentaires formulés sur le cadre de gestion des perturbations cumulatives du territoire (CGPCT) portaient principalement sur les seuils, plus précisément sur la méthode utilisée pour les établir et sur ce qui a été considéré comme une perturbation. Certains se sont dits préoccupés par le fait qu'il n'existe aucune preuve irréfutable que les perturbations anthropiques ou industrielles ont un effet sur la population de caribous de Bathurst et que, sans de telles preuves, il est difficile de justifier l'établissement de seuils de perturbation. En outre, les participants ont fait remarquer que l'absence de preuves scientifiques et d'un lien clair avec les effets sur la population limitait la capacité d'assurer un suivi de ces seuils et d'en tester l'efficacité. Enfin, certains ont laissé sous-entendre que les perturbations liées aux incendies de forêt devaient être prises en considération dans les seuils de perturbation pour tenir compte du fait que les perturbations anthropiques ne sont pas les seules perturbations affectant la harde.

On a révisé le PARCB afin qu'il présente différentes perspectives sur le CGPCT. L'encadré 1 du PARCB décrit les raisons de l'établissement de seuils de perturbation. Le CGPCT propose des seuils d'intervention qui sont fondés sur le savoir traditionnel, la biologie du caribou et la tolérance sociétale au risque et qui traduisent la faiblesse démographique de la harde de caribous de Bathurst. Le CGPCT est considéré comme un moyen utile pour gérer les impacts cumulatifs et différentiels de l'utilisation du territoire à l'échelle de l'aire de répartition et pour fournir une orientation sur les niveaux acceptables de perturbation au sein de l'aire de répartition. Les phases de gestion adaptative, de suivi et d'examen de la mise en œuvre permettent une évaluation continue des niveaux de perturbations naturelles et anthropiques.

Le PARCB apporte un éclairage supplémentaire sur la façon dont les incendies de forêt et la superficie brûlée sont pris en considération dans l'établissement des seuils et dans le processus de gestion adaptative. Les valeurs totales des perturbations, y compris celles causées par l'homme et par le feu, sont indiquées dans le tableau 5. La question des incendies, du cycle des incendies et des changements auxquels on peut s'attendre avec un climat en mutation a été mieux expliquée dans le PARCB et a également été décrite comme un domaine où des recherches sont en cours.

### **1.6.2 Programmes des gardiens**

Le PARCB recommande qu'un programme communautaire intégré de gardiens soit mis en œuvre dans toute l'aire de répartition de la harde de caribous de Bathurst. Tout comme les programmes distincts déjà en place pour le caribou de Bathurst, un programme intégré pourrait aider les peuples autochtones de toute l'aire de répartition de la harde à surveiller l'état, l'abondance et la répartition des individus de la harde ainsi que les conditions socioculturelles et environnementales.

Un participant est en faveur de la recommandation concernant le programme des gardiens et a suggéré que le programme puisse permettre la transmission d'informations aux décideurs. D'autres participants ont suggéré que les programmes relatifs aux gardiens ne soient pas explicitement conçus pour traiter le problème des prélèvements du fait que cette question ne fait pas partie du cadre du PARCB.

Des modifications ont été apportées au PARCB afin d'éliminer les mentions inutiles à la gestion des prélèvements. Le tableau 7 présente les étapes initiales de l'élaboration d'un programme de gardiens dirigé par des Autochtones pour la harde de caribous de Bathurst et son aire de répartition.

### **1.6.3 Aires de conservation**

Le PARCB propose la création d'aires de conservation autour des habitats importants, y compris les aires de mise bas et d'après mise bas, ainsi que des principaux points de franchissement de cours d'eau et de passage terrestres. Certains participants ont demandé que soit clarifiée l'idée que les aires de conservation ne restreindront pas les droits de prélèvement des Autochtones. Un participant a demandé que le texte soit plus ferme en ce qui concerne la protection des aires de mise bas. Certains participants ont suggéré que le niveau de protection offert aux points de franchissement des cours d'eau et de passage terrestres soit précisé et que les avenues législatives s'offrant au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) soient clairement définies. Des participants ont également souligné l'importance des voies migratoires et de la connectivité des habitats.

Les aires de conservation dont il est question dans le PARCB sont associées à la gestion des perturbations anthropiques, et non aux prélèvements. Les recommandations présentées dans le PARCB sont consultatives et non contraignantes et sont formulées de manière à respecter les champs de compétence des administrations voisines. Le GTNO collaborera avec ses partenaires pour déterminer les possibilités d'utiliser les dispositions relatives à la protection de l'habitat de la *Loi sur la faune* et de la *Loi sur les espèces en péril* (TNO) afin d'assurer la conservation de l'habitat dans les aires d'habitat désignées comme étant hautement prioritaires. La nouvelle législation des TNO permettra de définir les types d'activités autorisées ou non ainsi que le délai d'application des restrictions.

### **1.6.4 Mesures mobiles de conservation du caribou**

Le PARCB recommande que des mesures mobiles de conservation du caribou (MMCC) soient mises en œuvre dans le territoire d'occupation afin de protéger le caribou des perturbations. Des participants ont fait remarquer que les MMCC n'étaient qu'un moyen de poursuivre les activités habituelles sans prendre de mesures plus strictes, que des recherches supplémentaires étaient

nécessaires pour déterminer et caractériser les zones d'influence, et que les MMCC devraient être testées.

Compte tenu de l'étendue géographique de l'aire de répartition du caribou et de la dynamique de l'occupation de celle-ci, les MMCC semblent offrir un équilibre optimal entre la limitation des perturbations pour le caribou et le maintien d'une certaine flexibilité opérationnelle pour l'industrie. Les MMCC ont pour but de déclencher la mise en application de mesures d'atténuation afin de réduire les perturbations affectant les caribous lorsqu'ils s'approchent de la zone d'influence d'un projet et y pénètrent. Le tableau 7 du PARCB présente les principales étapes à franchir pour élaborer des directives sur les MMCC, les tester dans le cadre d'un projet pilote et organiser un atelier technique pour élaborer des protocoles opérationnels.

### **1.6.5 Gestion et planification des routes**

Les participants à l'échange avec le public ont exprimé leur inquiétude face à l'aménagement futur de routes et aux répercussions que celles-ci peuvent avoir sur le caribou, en particulier dans les aires d'habitat important. Alors que certains considèrent que la gestion des prélèvements ne doit pas être traitée avec la question des routes, alléguant qu'elle ne cadre pas dans la portée de la gestion de l'habitat, d'autres veulent que l'on reconnaisse que les routes facilitent les prélèvements.

La recommandation formulée dans le PARCB indique que la planification et la gestion des routes doivent tenir compte du tracé, de la conception, du regroupement des utilisateurs et du calendrier de construction afin de limiter et de gérer les répercussions sur le caribou. Des modifications ont été apportées au Plan pour supprimer les mentions inutiles aux prélèvements. Tous les projets de route sont assujettis aux exigences des plans de gestion et de surveillance de la faune décrites dans la *Loi sur la faune* et précisées dans les règlements et lignes directrices connexes.

### **1.6.6 Mesures de compensation et d'atténuation compensatoires**

L'un des participants a indiqué que les mesures prises au niveau de la population ne devraient pas être considérées comme faisant partie d'un plan de mesures d'atténuation compensatoires, car elles n'apportent rien pour ce qui est de la conservation de l'habitat, et que tout financement destiné à la recherche devrait être explicitement lié à l'habitat. Un autre a déclaré qu'une compensation de la perte d'habitat par la restauration serait la plus appropriée.

Les exemples de mesures de compensation présentés dans le PARCB ne sont aucunement exhaustifs; les choix doivent être faits au cours des processus d'évaluation et d'examen des projets. Les mentions relatives aux mesures de gestion de la population ont été supprimées du PARCB en tant qu'exemples de mesures de compensation, et des précisions sur la différence entre les mesures de compensation officielles et d'autres approches compensatoires ont été ajoutées.

### **1.6.7 Jalonnement en ligne**

L'un des participants a souligné que la prise en considération des « conséquences inattendues » du jalonnement en ligne n'entraîne pas dans la portée du PARCB et que ces mentions devaient être supprimées. Même si toutes les recommandations ont été formulées après une prise en considération et un examen des valeurs écologiques, culturelles et socio-économiques et que

l'approche sous-jacente au Plan en a été inspirée, la section sur la recommandation relative au jalonnement en ligne a été revue.

### **1.6.8 Gestion de l'accès**

Certains participants se sont dits préoccupés par la suppression des passages sur la gestion de l'accès dans le Plan provisoire sur l'aire de répartition alors qu'ils avaient été inclus dans le document de discussion provisoire. Le Comité consultatif sur la protection du caribou de Bathurst s'occupe des questions relatives à la gestion des prélèvements. Des discussions interministérielles sur l'accès sont en cours en dehors du processus d'établissement du PARCB.

### **1.6.9 Gestion des feux de forêt et des matériaux combustibles**

L'un des participants a souligné l'apport précieux du savoir traditionnel pour le recensement, à des fins de gestion des feux de forêt, des secteurs de l'habitat d'hiver épargnés par les incendies et a suggéré que l'on recommande la désignation des parties non brûlées du territoire d'habitation en tant qu'aires de conservation. Le PARCB précise que l'identification des grandes parcelles de forêt situées à des endroits stratégiques qu'il convient d'inscrire dans la base de données des biens à protéger du GTNO serait effectuée en collaboration avec les gouvernements et organismes autochtones, les collectivités et la Division de l'aménagement des forêts d'ERN.

## **1.7 Recherche, surveillance et gestion adaptative**

Le cadre de gestion adaptative décrit dans le PARCB établit un lien entre : a) les activités annuelles axées sur le suivi et l'évaluation des niveaux de perturbation et l'utilisation de l'aire de répartition; b) les activités à plus long terme qui ont lieu tous les cinq ans et qui prévoient une évaluation, un examen et un renouvellement périodiques des éléments du Plan.

Certains participants à l'échange avec le public indiquent que cette section devrait exposer plus clairement le processus d'examen et de révision du Plan lorsque de nouvelles données sont disponibles et que l'on devrait renforcer les liens entre atténuation, évaluation du suivi et révision. Plusieurs participants ont fait remarquer qu'il est difficile, voire impossible, d'assurer le suivi de l'efficacité du Plan et qu'il est par conséquent impossible de déterminer si le Plan atteint son but. Plusieurs ont demandé que les questions de la qualité de l'habitat et des incendies – y compris les effets du changement climatique – soient mieux caractérisées, suivies et prises en considération dans l'adaptation.

Les sections sur la gestion adaptative et la surveillance du PARCB ont été reformulées pour plus de clarté. Le suivi de l'efficacité des mesures d'atténuation exige que l'on intègre la surveillance à l'échelle des projets à la surveillance à l'échelle de l'aire de répartition afin d'améliorer notre compréhension de la trajectoire des répercussions. Au fur et à mesure que nous nous préparons à mettre le Plan en œuvre, des indicateurs seront élaborés pour les mesures de gestion à prendre. Le Plan indique plus clairement comment les incendies et les zones brûlées sont pris en considération au moment de l'établissement des seuils et du processus de gestion adaptative. Les domaines liés à l'habitat et aux effets du changement climatique sur les incendies de forêt devraient faire l'objet de recherches supplémentaires.

## 1.8 Mise en œuvre

Les participants ont exprimé des inquiétudes quant au niveau d'engagement et de soutien financier du GTNO à l'égard de la mise en œuvre du PARCB, du soutien et de l'engagement d'autres partenaires et administrations et du manque de précisions sur la mise en œuvre de chaque approche de gestion.

Le soutien et l'engagement de toutes les parties au PARCB sont importants, notamment en ce qui concerne sa mise en œuvre dans les administrations voisines. Le GTNO a signé un protocole d'entente avec le gouvernement du Nunavut afin de collaborer à la gestion des populations fauniques communes. Le GTNO poursuivra les discussions de gouvernement à gouvernement et tirera parti de cette entente pour assurer l'uniformité des approches de gestion. Entre-temps, les activités de mise en œuvre aux TNO s'inscrivent pleinement dans le mandat du GTNO et donnent suite aux recommandations de l'Office des ressources renouvelables du Wek'èezhìi et de l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie voulant que le GTNO joue un rôle de premier plan dans la gestion des effets cumulatifs sur la harde de caribous de Bathurst.

Les travaux sont terminés sur les options de mise en œuvre des politiques, de la réglementation et des lois en ce qui concerne les approches de gestion prises en considération. En outre, des rapports distincts sur la mise en œuvre des mesures de compensation, des mesures de conservation mobiles du caribou et des programmes des gardiens ont été produits. Le MERN a l'intention de tenir le groupe de travail informé des progrès accomplis au chapitre de la mise en œuvre en lui fournissant des documents d'information et en tenant des réunions annuelles.

## 2 Grandes orientations formulées par le groupe de travail

Le groupe de travail s'est réuni en mai 2018 pour discuter des commentaires formulés à l'égard du Plan au cours de la phase d'échange avec le public qui a eu lieu de janvier à mars 2018. L'équipe du projet a présenté des résumés sur des thèmes majeurs, comme dans les sections précédentes. La version définitive du PARCB a été présentée au groupe de travail en août 2018, ce qui lui a donné une autre occasion de contribuer au processus.

À la suite des discussions tenues lors de ces deux réunions, le groupe de travail a formulé les grandes orientations suivantes à l'égard du PARCB.

- Établir des liens plus étroits avec les approches globales de gestion de la harde, y compris une mention à l'égard des cycles d'abondance du caribou.
- Accentuer l'importance des feux de forêt dans le document et présenter les perturbations causées par les incendies dans l'aire de répartition avec celles causées par l'homme.
- Reconnaître l'incertitude liée aux zones d'influence et à leurs répercussions sur le caribou.
- Examiner l'incidence qu'ont les différentes tailles de zones d'influence sur les calculs de la perturbation et les seuils.
- Ajouter les seuils d'empreinte directe dans le CGPCT avec les seuils de perturbation totaux incluant les zones d'influence.

- Examiner l'incidence qu'ont les différentes évaluations de la sensibilité de l'habitat sur les seuils.
- Présenter sous forme de diagrammes l'éventail des perspectives sur les questions clés afin de reconnaître la diversité au sein du groupe de travail.
- Présenter davantage de points de vue des collectivités et de savoir traditionnel, en particulier en ce qui concerne la compréhension des répercussions sur le caribou, les réactions des caribous et les changements d'habitat dus aux feux de forêt récents et antérieurs.

### **3 Prochaines étapes**

Une version définitive du PARCB a été élaborée à partir de la version provisoire; des commentaires ont été formulés au cours de réunions, de présentations officielles et d'ateliers. Bien que le groupe de travail ait en général souscrit à toutes les recommandations formulées dans le PARCB, différentes perspectives sont présentées pour certains domaines clés. Dans l'ensemble, le PARCB atteindra son but, soit créer une aire de répartition résiliente grâce à la mise en œuvre de toutes les approches de gestion prévues.